

2RP PATRIMOINE
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 64 rue de La Neuve, 73110 VALGELON LA ROCHETTE
821 347 192 RCS CHAMBERY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quinze mars,
À 9 heures,
Au Cabinet ARCANE JURIS, 120 Avenue des Jourdiès 74800 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

Monsieur Raphaël PERILLAT, demeurant 4 Avenue Maurice FRANCK, 73110 VALGELON LA ROCHETTE,

Associé unique de la société 2RP PATRIMOINE,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Raphaël PERILLAT, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président rappelle que la société prend en compte et se préoccupe des enjeux sociaux, environnementaux et économiques dans le cadre de l'exercice de ses activités.

Elle déploie particulièrement ses meilleurs efforts à l'effet de mettre en œuvre une stratégie de développement durable, afin de réduire son impact environnemental et social, direct et indirect, notamment en limitant ses consommations énergétiques, la quantité de déchets produits et en améliorant leur recyclage.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

B.P



[...]

DEUXIEME DÉCISION

[...]

L'associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2023 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

[...]

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Raphaël PERILLAT

